



territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme •
culture & sport • solidarité • europe

Pôle de compétence « solidarités et formation tout au long de la vie »

Direction des lycées

Objet : Consultation publique sur le thème : « Quelle école pour le 21^{ème} siècle ? » - projet de contribution de la Région Bretagne

Nom :

M. Patrice Duclos, Responsable de la Mission « Projets Educatifs et Vie Lycéenne »

Organisme :

Conseil Régional de Bretagne (FR)

Intérêt pour l'enseignement :

La Région Bretagne a fait de l'amélioration des conditions de vie et de réussite dans les lycées l'une de ses grandes priorités. En effet, la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées figurent parmi les compétences les plus anciennes transférées aux Régions françaises. Ces compétences sont complétées par la responsabilité de caractère général de coordination des politiques de formation initiale et continue désormais confiée aux Régions. La Région Bretagne consacre ainsi aujourd'hui près d'un quart de son budget à cette compétence.

Questions auxquelles la Région Bretagne souhaite répondre :

La Région Bretagne souhaite aujourd'hui apporter un regard croisé sur deux questions posées par la Consultation :

- Question 3 : Comment les systèmes scolaires peuvent-ils contribuer à favoriser une croissance économique durable à long terme en Europe ?
- Question 6 : Comment la communauté scolaire peut-elle contribuer à préparer les jeunes à être des citoyens responsables (...) ?

En présentant son expérience dans le domaine éducatif, la Région Bretagne souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur le rôle clé que peuvent jouer les autorités publiques régionales en Europe pour développer une « éco-citoyenneté » parmi les jeunes (en l'occurrence les lycéens) et favoriser ainsi, à plus long terme, le Développement durable des territoires de l'Union.

La Région Bretagne a mis en place, au niveau régional, deux dispositifs concourant tous deux à développer une conscience éco-citoyenne parmi les lycéens bretons :

- les plates-formes éducatives « énergies renouvelables » dans les lycées bretons
- et la Charte « Karta Bretagne », en particulier son volet « Développement durable et Agenda 21 ».

PLATES-FORMES EDUCATIVES « ENERGIES RENOUVELABLES » DANS LES LYCEES BRETONS

1. Le dispositif

Dans le cadre d'une part, de l'accord pluriannuel « Energie – Déchets – Air » 2000/2006 entre la Région Bretagne et l'ADEME et d'autre part, dans le cadre de la convention tripartite ADEME – EDF – Région Bretagne, il a été mis en place, dès l'année scolaire 2002-2003, une opération consistant à développer la sensibilisation aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie par la réalisation de plates-formes pédagogiques au sein d'établissements d'enseignement sélectionnés.

Avec pour objectif de sensibiliser les élèves et de les préparer aux nouveaux métiers liés aux énergies renouvelables, des plates-formes pédagogiques ont été installées dans cinq lycées, répartis sur l'ensemble du territoire breton.

Grâce à un financement assuré à hauteur de 90% par les trois partenaires du projet (Région, ADEME & EDF), ces 5 lycées ont pu être pourvus :

- d'une éolienne
- de panneaux solaires photovoltaïques (pour la fourniture d'électricité)
- d'un chauffe-eau solaire thermique.

NB : A elle seule, la Région Bretagne a affecté près de 75 000 € à ces 5 établissements d'enseignement.

2. Les résultats

- a) Mise en réseau et échange d'expériences : la création d'un « club des lycées expérimentateurs en énergies renouvelables »

A la demande des cinq établissements et afin de créer un effet « réseau » entre ceux-ci, le Conseil régional a mis en place, dans le cadre de ses actions « énergies renouvelables », 1 voire 2 réunions par an au sein d'un des cinq établissements concernés sur le thème des énergies renouvelables.

Ces réunions, destinées aux chefs de travaux et aux enseignants, permettent de :

- pérenniser les investissements effectués par les partenaires en permettant un échange de savoir-faire ;
- acquérir des connaissances par le biais des thématiques présentées lors de ces réunions

- servir d'outil de communication pour les actions menées par la Région Bretagne dans le domaine de l'environnement en général, dans les établissements d'enseignement en particulier.

A ce titre, sept réunions ont déjà eu lieu et une huitième réunion doit se dérouler au mois de décembre 2007.

- b) Un partage des connaissances à travers le site Internet « Bretagne. environnement »

La deuxième réunion du réseau a mis en évidence le besoin réel d'un outil informatique servant de lieu d'échange sur la thématique des énergies renouvelables, afin de :

- mutualiser les expériences au fur et à mesure de la réalisation des plates-formes
- et permettre le partage de connaissances pédagogiques, de supports pédagogiques, des échanges questions-réponses, etc.

Ce fut chose faite dès décembre 2004 grâce à la création d'une plate-forme informatique dédiée aux énergies renouvelables et alimentée par les lycées du club sur le site Internet du réseau « Bretagne environnement » (réseau d'information sur l'Environnement en Bretagne).

- c) Des retombées éducatives positives au sein des établissements concernés

- Mutualisation de la plate-forme au sein du lycée

Un engouement important des lycéens a été constaté dans l'ensemble des établissements bénéficiaires du dispositif. Les élèves intéressés par l'exploitation de ces plates-formes ont été nombreux : élèves de BTS (Brevet de technicien supérieur), de STI (Sciences Technologie Industrie), de section générale Scientifique ou de bac professionnel. La plate-forme est ainsi devenue un support éducatif réellement mutualisé au sein de l'établissement.

On peut noter d'ailleurs que plusieurs élèves ayant travaillé sur ces plates-formes ont poursuivi leurs études dans le domaine des énergies renouvelables.

- Mutualisation de la plate-forme en dehors du lycée

Cette mutualisation est réalisée également en dehors du lycée. En effet, des collaborations sont réalisées avec :

- d'autres lycées, des écoles et des collèges du territoire : les sollicitations se révèlent nombreuses pour réaliser une visite de la plate-forme et donc une sensibilisation originale à l'Education au Développement Durable (E.D.D.)
- des entreprises pour la mise en œuvre de projets liés aux énergies renouvelables ;
- des services de l'Etat.

3. Les perspectives de prolongement de cette action aujourd'hui terminée

Cette action de création de plates-formes pédagogiques « énergies renouvelables » dans quelques lycées sélectionnés répondait à un objectif, fixé il y a plus de quatre

années, de sensibilisation aux énergies renouvelables notamment par la diversité des modes de production.

Si aujourd'hui, les aspects liés à la production sont importants dans le cadre d'un objectif éducatif et qu'il s'avère nécessaire de mutualiser les expériences réalisées par les lycées pilotes à l'ensemble des lycées de la filière, l'enjeu très actuel de la Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) doit conduire à renforcer ce travail de sensibilisation des jeunes et à les rendre acteurs de cet aspect.

Le dispositif des plates-formes éducatives a impulsé une véritable dynamique. L'approche de la MDE est ainsi en réflexion dans certains établissements scolaires bretons. Le Conseil régional pourrait dès 2008, être à nouveau un acteur central auprès des lycées et participer activement à la mise en œuvre d'une action ciblée sur quelques établissements dont la MDE sera au centre du projet. L'implication des élèves dans l'installation des matériels et dans l'exploitation des données devra encore une fois être un élément essentiel du projet.

Par conséquent, il est proposé une réflexion concrète dès 2008 sur les équipements à mettre à disposition auprès de quelques nouveaux lycées de la filière, intéressés par cette démarche qui doit être innovante et permettre une sensibilisation des jeunes lycéens éco-citoyens.

KARTA BRETAGNE

1. Le dispositif

La Région Bretagne soutient actuellement les projets éducatifs des établissements d'enseignement dans le cadre d'une relation contractuelle passée avec les lycées. L'ambition est ici de soutenir les projets des établissements pour donner aux élèves les meilleures conditions de réussite scolaire et personnelle, favoriser le développement de leur conscience citoyenne et leur permettre de s'ouvrir à l'Europe et au monde.

Depuis la rentrée scolaire 2005/2006, le Conseil Régional de Bretagne participe ainsi au financement d'actions pédagogiques autour de quatre thèmes majeurs pour l'avenir des jeunes : santé/qualité de vie, ouverture au monde, culture artistique et scientifique, et développement durable.

Chaque établissement d'enseignement secondaire qui souhaite intégrer cette démarche doit proposer un projet pluriannuel (2 ou 3 ans) parmi au moins deux des quatre priorités précitées.

Il appartient alors à la Commission permanente du Conseil Régional, sur avis d'un comité de pilotage composé notamment de représentants du Conseil Régional et de l'autorité académique, de sélectionner les projets et d'accorder les financements.

Sur 240 sites d'établissements d'enseignement secondaire recensés en Bretagne, 198 lycées ont déjà décidé d'adhérer à la démarche. 1250 actions ont ainsi déjà été accompagnées par le Conseil Régional et une enveloppe de 2,3 Millions d'euros a été affectée en 2006-2007.

Une priorité du dispositif : le Développement durable

Le sommet de la Terre de Rio a contribué à l'émergence d'une nouvelle approche du développement. Elle pose comme principe de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » et de concilier justice sociale, échanges économiques équitables, protection de l'environnement.

La Région Bretagne soutient par conséquent les lycées engagés dans des opérations de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans le cadre de la mise en œuvre d'Agenda 21 dans les établissements scolaires.

Ses efforts portent ainsi sur l'éco-citoyenneté, la gestion des déchets (tri sélectif, papier recyclé...), les déplacements économes, la limitation de la consommation d'eau et la préservation de sa qualité, les produits équitables...

Preuve de la volonté politique de la Région dans ce domaine, le plafond de la subvention régionale, habituellement fixé à 50% du budget prévisionnel éligible de chaque action, a été porté à 80% dans le cas du volet « Développement durable & Agenda 21 ».

Par ailleurs, le Conseil Régional de Bretagne a décidé d'organiser sur tout le territoire breton des rencontres thématiques inter-établissements entièrement consacrées au thème du « Développement durable et de l'Agenda 21 ». L'objectif est ici de permettre à des chefs d'établissement scolaires, déjà impliqués dans des démarches éducatives sur ce thème ou non, d'échanger avec des porteurs de projets sur quatre points principaux :

1. quelle stratégie globale de l'établissement en rapport au développement durable ? quelle déclinaison éducative en termes d'actions ?
2. quelle approche méthodologique avec les élèves, avec les personnels de l'établissement, avec les personnes ressources extérieures du lycée ?
3. quelle évaluation, quels outils, quels indicateurs ?
4. quelles évolutions et quels axes de progrès ?

Trois réunions de ce type se sont ainsi déroulées sur le territoire breton entre octobre et novembre 2007 avec des témoignages d'établissements, et des réseaux d'enseignement de l'Education nationale et de l'Agriculture. Ces rencontres ont permis de réunir près de 250 personnes représentant une centaine d'établissements.

Conclusion

Que ce soit par le biais de l'installation de plates-formes éducatives « Energies renouvelables » ou par le soutien apporté à de nombreux projets de lycéens dans le domaine du Développement durable, le Conseil Régional de Bretagne a entamé un travail important de sensibilisation de la communauté éducative aux enjeux de l'éco-citoyenneté active.

Par ce type de dispositifs, les Régions européennes peuvent donc jouer un rôle déterminant afin de préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables, conscients des défis à relever pour assurer une croissance durable de nos sociétés.

La Région Bretagne se tient à la disposition de la Commission européenne pour lui fournir toute information complémentaire concernant les dispositifs régionaux précités et, à l'instar d'autres Régions européennes, continuera de s'investir, aux côtés de la Commission européenne, pour faire de l'Ecole du 21^{ème} siècle le lieu de l'apprentissage d'une éco-citoyenneté responsable.